

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

78-2023-10-18-00021

Arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de
la commune de VILLENES-SUR-SEINE



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
et de la Réglementation**

ARRÊTÉ

**portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VILLENES-SUR-SEINE**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu la proposition du maire de la commune ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2023-09-11-00002 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Villennes-sur-Seine est une commune de 1000 habitants et plus ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Arrête

Article 1^{er} : Composition

La commission prévue à l'article L.19 du code électoral est composée comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires	Titulaire	Titulaire
M. Philippe DESTISON	M. Pierre-François DEGAND	M. Olivier HARDOUIN
M. Jean-Yves MORIN		
Mme Corinne HOUZIAUX		
Suppléants	Suppléant	Suppléante
M. Laurent BARBOTIN	M. Laurent MAGLIA	Mme Valérie THOMASSEN
Mme Sophie BASTIDE-LE DU		
M. Arthur ROUYER		

Tél : 01.30.61.34.00
Mél : sp-saint-germain-en-laye@yvelines.gouv.fr
1, rue du Panorama - 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Article 2 : Durée du mandat

La commission est nommée pour trois ans,
Toutefois le mandat prend fin lors du renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 3: Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 04/11/2023.

Article 4: Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5: La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture, le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, le Maire de la commune de Villennes-sur-Seine sont chargés chacun en qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **18 OCT. 2023**

Pour Le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet,



Jehan-Eric WINCKLER